

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 4 octobre 2023
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023
5. Informations du Bureau du Conseil communal
6. Informations et réponses de la Municipalité
7. Informations des Commissions et Délégations
8. Élection complémentaire
 - 8.1. À la Commission de Gestion
 - 8.2. À la Commission de l'Environnement, Mobilité et Énergie
 - 8.3. À la Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ
 - 8.4. En tant que scrutateur et scrutateur suppléant (membre du Bureau)
9. Préavis 07/2023 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2024
10. Étude d'un projet de fusion des communes de Terre Sainte, prochaines étapes ?
11. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil
12. Divers.

Le Président, M. Luc Wolfensberger, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à M. le Syndic et aux Conseillers municipaux.

1. Appel des membres du Conseil communal

Conseil communal : sur 48 membres élus, 36 sont présents au début de la séance, 9 excusés (Mmes Arruda, Dittli-Lemoing, Gilliéron, Gillet, Panetto, Stanescu et MM. Dehaynin, Marzari, Vazquez). 3 membres sont absents (MM. De la Fuente, Knoepfli, uniquement au début de la séance, et Peter).

Le quorum de 25 est atteint. La majorité absolue est fixée à 19.

Municipalité : M. Wohlschlag, Mmes Decurnex Gonzalez et Schaerer et M. Lowe présents. Mme Helmers est excusée.

Huissier : M. Shabani présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h54.

2. Assermentation

MM. Olivier Sibuet et Christian Vögeli sont assermentés par le Président.

3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 4 octobre 2023

Le Président demande l'ajout d'un élément au point 8.4, à la suite de la démission de M. Vazquez, scrutateur. Il souhaite mentionner l'élection complémentaire d'un scrutateur (membre du Bureau).

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité (il apparaît modifié en page 42).

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président indique qu'il y a eu les modifications suivantes :

Demande de Mme Helmers, p. 28, 8^{ème} paragraphe

ANF : à la suite de leur installation, la question de l'utilité des anciens tableaux noirs s'est posée. **Monsieur Manoury, Président du comité de l'Écurie des Vues** était à la recherche de mobilier et de matériel ...

Demande de M. Wohlschlag, p. 41, 7^{ème} paragraphe

M. Wohlschlag demande à Mme Sereno-Régis et à MM. Palma et Das Neves de rejoindre l'assemblée. **Il retrace en quelques mots la carrière de la Secrétaire municipale, Mme Nicole Sereno-Regis et la remercie chaleureusement pour ses trente-six années de dévouement pour la Commune. Tout en relevant qu'elle est un exemple de loyauté, il lui souhaite plein succès pour sa retraite.**

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 est approuvé par 29 voix pour, 0 contre et 7 abstentions. Les Conseillers communaux absents à la séance du 28 juin 2023 se sont abstenus.

5. Informations du Bureau du Conseil communal

Le Président informe des éléments suivants :

- Démission de Mme Caroline Schaerer, élue à la Municipalité, et de Mme Christine Bärtsch, à la suite de son départ de la commune. Afin de compléter le Conseil et de reformer une liste de viennent-ensuite, une élection complémentaire sera organisée le 3 mars 2024.
- Agenda des séances 2024 : 13 mars, 1^{er} mai, 26 juin, 2 octobre, 13 novembre et 11 décembre.
- Le Bureau a formellement approuvé le renvoi du préavis concernant le fonds régional pour la mobilité à la Commission des finances et à la Commission de l'environnement, mobilité et énergie.
- La sortie du Conseil communal aura lieu le samedi **4 novembre 2023** ; l'invitation a été transmise. Le délai de réponse est fixé au 25 octobre 2023.
- Réponse d'Arsco SA relative à l'inclusion des Conseils communaux dans l'Assemblée des actionnaires. Les avis de droit demandés ont été reçus. La demande de réforme sera présentée aux actionnaires lors d'une Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 14 novembre. Le Conseil sera tenu informé de l'issue des délibérations.
- À la suite de la migration vers Microsoft Office, l'hébergement chez Infomaniak a été résilié.

6. Informations et réponses de la Municipalité

M. Wohlschlag, Syndic, aborde les éléments suivants :

- Une nouvelle boursière est entrée en fonction depuis 2 jours. La Commune a dû travailler plus de deux mois sans boursière. Il se réjouit de cette future collaboration. Le premier défi sera la présentation de la version 01 du budget à la Commission des finances le 23 octobre.

Mme Decurnex Gonzalez communique les points suivants :

- Une fête de Noël est prévue le vendredi 15 décembre, cette formule remplace le Marché de Noël qui demandait un gros engagement de la part des organisateurs, avec une fréquentation limitée de la population, le tout dans une période déjà bien chargée en Marché de Noël (par ex. Marché de Coppet). La fête – simple et conviviale – se fera en collaboration avec l'Amicale de Commugny.
- Elle informe les délégués à la Commission de gestion du centre sportif des Rojalets que la séance sur le budget se tiendra le 8 novembre prochain.

Mme Decurnex Gonzalez rapporte également les éléments du dicastère de Mme Helmers :

- Rentrée scolaire : pour le primaire, il y a 72 classes et 1403 élèves ; pour le secondaire, il y a 33 classes dont une classe d'accueil et 592 élèves contre 600 élèves l'an dernier. Les élèves de 11^{ème} année partiront en voyage d'études à l'automne (au lieu du printemps). A Commugny, les 8 classes disponibles sont occupées (144 élèves et 13 enseignants).
- Patrouilleurs scolaires : la Commune est à la recherche de patrouilleurs afin d'assurer la sécurité des enfants sur les deux passages piétons à proximité de l'école ; les renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration communale.
- Repas des aînés : il aura lieu le vendredi 8 décembre.

Mme Schaerer communique les informations suivantes :

- Pont 110 : les travaux sont terminés, mais il y a encore quelques ajustements à réaliser. De ce fait, le pont sera fermé durant une journée (16 octobre) ; une déviation sera mise en place. Une fois ceci réalisé, la circulation sera à nouveau autorisée (jusqu'aux camions de 18 tonnes).
- Carrefour de Marnex : le Canton fait actuellement des réfections du bord de la chaussée entre Tannay et Chavannes-des-Bois ; la commune va profiter de faire des réfections sur le carrefour, ceci est prévu le 10 octobre.
- Ch. de la Foge : à la demande des riverains, des mesures de ralentissement du trafic ont été réalisées début octobre. Les mêmes pôles cônes qu'utilisés au chemin de Marnex ont été installés. À la suite de la pose des pôles cônes, la Commune a reçu des remerciements et des contestations de la part des riverains. Il a été proposé d'organiser une concertation entre les différents riverains afin qu'ils reviennent avec une proposition indiquant les mesures sollicitées.
- Ch. de Chamblandes : l'enrobé sera refait sur la dernière partie du chemin. Le chemin sera fermé à la circulation dès le 9 octobre pour une semaine environ.
- Ch. de la Fin : les SITSE sont en train de poser de nouvelles conduites (eau potable et défense incendie). La rue a été fermée cette semaine pour refaire l'enrobé, dans une première partie. Dans une seconde partie, les travaux se dérouleront sur la Commune de Tannay, entre le chemin de la Dôle et le chemin des Peupliers. Ils débuteront le 9 octobre pour 10 semaines ; la route sera fermée à la circulation, à l'exception des riverains.
- 30 km/h : l'autorisation de la DGMR a été reçue pour le chemin de Marnex. Ils sont dans l'attente de la réception des totems d'entrée. Pour les autres zones, ils sont dans l'attente des autorisations.
- Déchetterie : la barrière sera déplacée près de la badgeuse pour des raisons de commodité.

Arrivée de M. Knoepfli à 20h17.

La majorité reste à 19.

M. Lowe commente les éléments ci-après :

- Élargissement de la piste de pétanque : à la suite de la demande d'élargissement de la piste de pétanque de M. Kuhn, la Commune a également reçu une lettre de M. Schaub demandant de

refaire la surface de la piste existante qui est dégradée. Les travaux auront lieu durant les vacances d'octobre et une 2^{ème} piste sera disponible dès la fin octobre.

- Stand de tir : la réfection du pare-balles est prévue à la fin de la saison de tir.
- Bâtiments scolaires : les travaux d'installation des ANF ont été réalisés pendant l'été.
- PECC : le processus a démarré suite à l'accord du Canton de régler la subvention. Une première réunion avec la Commission de l'environnement a eu lieu ; une autre s'est tenue avec le mandataire pour fixer les objectifs. La population a reçu ce jour un flyer l'invitant à un atelier participatif, organisé le 1^{er} novembre à 20h00. Cet atelier sera animé par le mandataire pour récolter des idées d'actions qui seront intégrées ou non dans le plan final de la Municipalité.
- PACom : il a été mis à l'enquête du 26 août au 26 septembre 2023. 24 dossiers contenant des oppositions et/ou des remarques ont été reçus ; ils sont en cours d'analyse. 4 oppositions à l'abrogation du PEC n°181 (mis en consultation par le Canton dans le cadre de la mise à l'enquête du PACom) ont été reçues ; ces oppositions ont été envoyées pour traitement aux services cantonaux. La prochaine étape s'occupera du traitement des oppositions/remarques. Des séances de conciliation seront organisées courant novembre. La Commission de l'aménagement du territoire sera réunie au début de l'an prochain. Un calendrier plus précis sera déterminé et le Conseil sera tenu informé. Le vote sur le PACom aura lieu au plus tôt en mars ou mai 2024. En outre, le crédit complémentaire y relatif voté a été dépassé. À la suite des oppositions reçues et de la feuille de route mise en place, une estimation plus précise des coûts va être faite. Une nouvelle demande de crédit sera soumise au Conseil, à priori en décembre.
- Zone réservée : avec la mise à l'enquête du PACom, cette zone réservée déploie ses effets jusqu'au 11 novembre 2023 ; la Commune est en discussion pour voir si elle sera prolongée.
- Police des constructions : Commugny a quitté le Service Technique Intercommunal (STI) le 1^{er} janvier 2023. Depuis, ils ont constaté une réduction significative du temps de traitement des dossiers, notamment au niveau des dossiers relativement simples (par exemple, les pompes à chaleur). Le plus gros frein à la rapidité de traitement est dû au manque de qualité des dossiers reçus. Ils vont tenter d'améliorer ceci en revoyant notamment leur documentation, mais cela dépendra aussi des mandataires auxquels les concitoyens font appel.
- Tableau des préavis en cours : un tableau réactualisé est projeté. Les éléments urgents à traiter sont le règlement sur les émoluments (prévu en novembre) et le règlement du Conseil communal (prévu en décembre). Il est également possible que la Municipalité vienne avec une vente du Centre sportif à Arsco SA.

7. Informations des Commissions et Délégations

Délégation auprès du Conseil Intercommunal des SITSE

M. Van Beneden informe que la prochaine séance du Conseil intercommunal des SITSE aura lieu le 9 novembre. Les informations concernant cette séance seront communiquées lors du prochain Conseil.

Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'ORPC

M. Sharif informe que la réunion ordinaire de l'ORPC a eu lieu le mercredi 27 septembre. Plusieurs préavis ont été présentés : budget 2024, règlement du Conseil intercommunal et mise en sécurité et conformité du Bâtiment du Centre d'engagement de Prangins (CEP). Tous les préavis ont été approuvés. Au niveau du budget, le total annuel de la contribution de Commugny s'élève à CHF 66'266 contre CHF 65'541 en 2023.

Concernant la mise en conformité du CEP, M. Sharif explique que la Confédération a octroyé, le 13 juin 2016, un droit de superficie de 60 ans à l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon. Le montant de la redevance annuelle est fixé à CHF 18'000. Cette parcelle étant colloquée en zone agricole, seuls les aménagements à l'intérieur des volumes existants peuvent être réalisés (montant des

travaux : CHF 900'000). Il liste les travaux prévus ; un plan de travail sera présenté. Finalement, un projet visant à moderniser et réformer la protection civile vaudoise (projet « Tetris ») est actuellement discuté. Le Canton a fait part de propositions impliquant un trop grand contrôle, de ce fait, les discussions sont compliquées. Des informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

Commission de l'Aménagement du Territoire

Mme Bernier informe qu'une réunion s'est tenue sur le PACom avant l'ouverture de l'enquête publique. L'objectif de la séance était la présentation par le bureau mandaté du PACom et sa mise à l'enquête.

Le Président demande aux commissions de l'informer dès que les présidences sont déterminées, car il prévoit d'agender une réunion avec les présidents des commissions et une partie des membres du Bureau.

Le Président ajoute qu'il est arrivé que des délégations n'aient pas été au complet lors de la tenue des Conseils intercommunaux. Il précise qu'il est de la responsabilité des membres de la délégation de s'assurer que tous les membres ont agendé la date afin que la délégation soit au complet ou pour permettre aux suppléants d'intervenir en cas d'absence d'un délégué.

8. Élections complémentaires

Commission de Gestion

À la suite de la démission de Mme Caroline Schaerer, M. Daniel Flesher se propose.

M. Flesher est élu par acclamation.

Commission de l'Environnement, Mobilité et Énergie

À la suite de la démission de Mme Christine Bärtsch, les candidats suivants se proposent : Mme Ilona Alonso, Mme Samantha Kuchárik-Mengotti, Mme Edivanda Mugrabi, M. Norbert Kaltenrieder et M. Ernesto Stahl.

Le Président met aux voix les candidats. Ces derniers récoltent les voix suivantes :

- Mme Alonso : 10 voix ;
- Mme Kuchárik-Mengotti : 6 voix ;
- M. Kaltenrieder : 11 voix ;
- M. Stahl : 6 voix ;
- Mme Mugrabi : 4 voix.

Le Président constate que la majorité absolue n'est pas atteinte. Un second tour est organisé.

Mmes Kuchárik-Mengotti et Mugrabi se retirent.

Les candidats en lice récoltent les voix suivantes :

- Mme Alonso : 15 voix ;
- M. Kaltenrieder : 15 voix ;
- M. Stahl : 7 voix.

M. Kaltenrieder cède sa place à Mme Alonso.

Mme Alonso est élue par acclamation.

Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ

À la suite de la démission de Mme Caroline Schaerer, Mmes Nathalia Arruda et Edivanda Mugrabi ainsi que M. Samir Vora se proposent.

Mme Naegeli demande si lorsqu'un suppléant ou un candidat est élu, il ne serait pas plus logique que le suppléant devienne délégué et qu'un suppléant soit élu.

Le Président demande s'il y a un avis différent en lien avec la proposition de Mme Naegeli.

M. Knoepfli relève que dans un tel cas, les candidats qui se présentent n'auraient pas les mêmes chances d'être élus. Il demande un vote formel.

M. Schuler propose de voter pour un candidat et de procéder à un second vote pour le suppléant.

Le Président informe que l'assemblée va voter à main levée sur les questions suivantes : 1) autoriser un suppléant à devenir délégué, soit dans le cas présent que Mme Mugrabi devienne déléguée ; 2) élire par vote un délégué en premier lieu, suivi du vote d'un suppléant.

M. Kaltenrieder demande si Mme Giger se présente ou si elle reste suppléante.

Mme Giger précise qu'elle reste suppléante.

M. Stahl aimerait connaître la définition du rôle de suppléant et si celui-ci devient automatiquement délégué.

Le Président indique que ce n'est pas automatique ; un vote sur la manière de procéder est nécessaire.

Le Président annonce le résultat des votes : la première question obtient 21 voix, la deuxième 15 voix.

Mme Mugrabi est élue déléguée par acclamation.

Le Président informe que pour l'élection du suppléant, les candidats suivants se proposent : Mme Nathalia Arruda et M. Samir Vora.

Le Président indique que les candidats obtiennent les voix suivantes :

- Mme Arruda : 5 voix.
- M. Vora : 32 voix.

M. Vora est élu délégué suppléant par acclamation.

Scrutateur et scrutateur suppléant (membre du Bureau)

À la suite des démissions de Mme Christine Bärtsch et de M. Serge Vazquez, Mmes Karine Gillet et Gaëtane Mast se proposent.

Le Président rappelle que les scrutateurs sont chargés des décomptes durant le Conseil ; ils ont le rôle de vice-présidents du Bureau électoral durant les votations. Au Bureau, ils participent aux débats menés.

Le Président demande si M. Mark Williams, scrutateur suppléant, se propose en qualité de scrutateur.

M. Mark Williams accepte le rôle de scrutateur.

M. Williams est élu scrutateur à l'unanimité.

Mmes Gillet et Mast sont élues par acclamation en qualité de scrutatrices suppléantes.

9. Préavis 07/2023 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

M. Wohlschlag commente le tableau comparatif des taux d'imposition des communes de Terre Sainte (point 3 du préavis). Pour 2024, selon ses informations, les changements suivants auront lieu : Coppet passe de 55 à 57% (déjà voté) ; Mies va proposer un point de plus (de 52 à 53%) et Bogis-Bossey un point de moins (de 72 à 71%). Il signale par ailleurs que le tableau relatif aux liquidités (point 4.3) est à prendre avec du recul et rappelle que les liquidités ne correspondent pas à la fortune de la Commune ; ces biens sont sujets à de nombreuses fluctuations. Ainsi, début 2023, la Commune possédait davantage de liquidités qu'actuellement. Il constate également que si la Commune continue de payer régulièrement ses factures cantonales, en revanche les versements de revenus en provenance du Canton arrivent plus tard cette année. Selon son impression personnelle, depuis que les taux ont changé, le Canton est intéressé à payer moins vite qu'auparavant, mais ce n'est qu'une supposition ; le rythme de réception des montants du Canton sera vérifié. Aujourd'hui, il confirme toutefois que les liquidités sont tout à fait acceptables et qu'elles permettent d'absorber les fluctuations qu'impose le Canton.

Dans le récapitulatif du préavis, en page 5, de même que via les informations fournies par les articles de presse (article récent du journal La Côte), il semblerait que le Canton s'achemine vers une réduction de 3,5% du taux cantonal pour l'an prochain.

Rapport de la Commission des finances

M. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances. À l'unanimité des membres, celle-ci recommande d'accepter le préavis municipal 07/2023.

Le préavis municipal 07/2023 est approuvé à 36 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

10. Étude d'un projet de fusion des communes de Terre Sainte, prochaines étapes ?

M. Wohlschlag brosse le tableau de la situation actuelle. Le Conseil communal a accepté un préavis d'étude pour un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement à la majorité en début d'année ; à Commugny, le financement avait été « accepté » avec le budget. Entretemps, divers épisodes se sont produits. Le préavis a été accepté dans toutes les communes, à l'exception de Tannay qui l'a refusé en 2^{ème} votation (la première votation avait subi un vice de forme) et de Coppet qui l'a refusé par référendum communal (à 61,31%). De nombreux débats ont été menés ; il remercie les membres de Commugny, car il a apprécié que ceux qui n'étaient pas pour le projet aient conservé une attitude correcte à l'inverse de certains citoyens d'autres communes.

Début septembre, l'Assemblée des Syndics a fait un tour de table et rien n'a été décidé pour trois raisons : 1) une initiative est en cours à Tannay, la récolte des signatures est prévue jusqu'au 12 octobre pour déterminer la suite ; 2) toutes les Municipalités ne s'étaient pas réunies pour que le Syndic concerné parle au nom des Municipalités ; 3) il y avait une volonté de certains Syndics, dont il faisait partie, de profiter de la reprise des Conseils communaux pour organiser une consultation de l'organe législatif pour voir comment la situation est perçue. Le souhait n'est pas de revoter ni d'engager un débat, mais d'entendre la voix du Conseil sur ce qui a été susmentionné. La prochaine Assemblée des Syndics est prévue le 1^{er} novembre, un point sera refait. Davantage d'informations seront connues à partir de cette date.

Le Président rappelle que l'idée d'une consultation est d'exprimer son opinion sur le projet d'étude.

M. Faillétaz demande s'il est envisageable qu'une fusion ait lieu sans Coppet et Tannay.

M. Wohlschlag se réfère aux conclusions générales du préavis 01/2023 et en lit un extrait « La Municipalité considère que le périmètre opportun pour cette étude représente les huit communes de Terre Sainte. Ce dernier est totalement cohérent sur les plans historique, politique, social et culturel. Toutefois, un refus de s'engager dans cette démarche par un ou plusieurs Conseils communaux ne remettrait pas en cause une étude de faisabilité. Le périmètre de l'étude serait adapté en conséquence. ». La réponse est oui.

M. Weisskopf souhaiterait savoir ouvertement ce que la Municipalité in corpore pense aujourd'hui.

M. Wohlschlag relève qu'il a été convenu à l'Assemblée des Syndics qu'aucune position formelle ne serait donnée. Celles-ci sont protocolées, mais actuellement non divulguées pour ne pas parasiter les discussions n'ayant pas encore eu lieu dans les Municipalités qui ne se sont pas encore prononcées.

Mme Giger est gênée par cette consultation, car Commugny a voté pour l'étude de ce projet et elle-même était pour. Elle se demande si, aujourd'hui, il serait possible d'annuler la votation du Conseil et si la consultation est faite en vue d'un éventuel retrait du processus.

M. Wohlschlag pense, sous toutes réserves, que si un préavis est accepté, la Municipalité n'est pas dans l'obligation de réaliser ce qu'elle a demandé dans le préavis ; il vérifiera ce point sous l'angle juridique. D'autres personnes sont venues lui poser la question contraire. Dans le cadre du préavis, c'est un crédit qui a été voté et non le fait de faire une étude, ceci a été rappelé maintes fois à Coppet. Le fait de savoir si la Municipalité va dépenser cet argent ou non constitue ainsi un autre problème. Aussi, un élément supplémentaire s'ajoute, car si le processus va de l'avant, certains diront qu'un crédit a été voté dans le cadre d'un calcul qui correspondait à une fusion de 8 communes. Si lors de la prochaine Assemblée des Syndics, seules 6 communes vont de l'avant, de combien parlera-t-on pour la suite ? Certains demanderont des garanties sur le fait que le processus ne devra pas coûter plus cher et que le Canton devra payer davantage, sans quoi il sera nécessaire de revoter, car le crédit voté n'est plus valable. On peut ainsi voir le problème sous différents angles.

Le Président rappelle qu'un budget a été voté pour lancer cette étude, mais qu'il ne s'agit pas d'une obligation donnée à la Municipalité de rentrer dans l'étude. Toutefois, la Commune est prête, les groupes de travail ont été formés et le projet peut démarrer.

M. Kaltenrieder a voté pour l'étude de faisabilité, mais il n'est pas complètement convaincu par la fusion. Pour sa part, s'il devait y avoir une décision de fusion, il estime qu'il faudra de très bons arguments, être très convaincant et transparent pour voter en faveur de la fusion.

M. Engels constate qu'un budget a été voté. Il se rappelle que cela était une condition pour recevoir des subsides du Canton, de même que les 8 communes fassent partie du projet.

Le Président répond que chaque commune avait l'autonomie de décider si elles étaient prêtes à engager de l'argent dans la fusion. Chaque commune avait un budget attribué en fonction de la situation. Aujourd'hui, il y a 6 communes dont les Conseils ont voté en faveur et 2 qui ont refusé.

M. Engels demande ce qu'il en est de la contribution du Canton.

M. Wohlschlag répond que la condition fixée par le Canton pour payer la moitié de l'étude était qu'il fallait l'accord de principe des communes. Le budget a été fait sur un périmètre incluant huit communes. Si à

l'avenir, seules 6 communes vont de l'avant, il imagine qu'il faudra recalculer les coûts. Il pense que le Canton donnera toujours autant, voire la moitié du nouveau calcul.

M. Weisskopf cite le préavis 01/2023 : « L'Etat accorde une aide financière aux communes destinée à couvrir une partie des frais liés à une étude de fusion (50% des coûts de l'étude). Cette aide n'est octroyée par le Conseil d'Etat qu'aux communes ayant un projet de fusion qui aura été accepté (y.c le budget) par toutes les Municipalités et tous les Conseils communaux, c'est-à-dire aux projets ayant reçu le soutien explicite des organes communaux. » Il comprend que cela implique les 8 communes et qu'il faut refaire un tour avec le Canton.

M. Luyet ne comprend pas la distinction entre le crédit et le fait de faire une étude. Il a relu les conclusions et la décision prise en comprenant que le Conseil souhaitait que la Commune finance pour faire l'étude. Selon sa compréhension, le fait de faire l'étude est issu d'une votation sur ce point.

M. Schuler relève l'indifférence de l'électorat quant à la chose politique donc il estime que c'est une bonne chose d'avoir un tel débat. Son 2^{ème} commentaire est plutôt négatif : il s'étonne de la négativité et de la terminologie utilisée dans les articles de presse, car il n'y a pas lieu d'être stressé vu que l'on parle à ce stade d'une étude uniquement. Il peine à comprendre que l'on ne veuille pas s'intéresser à une option qui, à terme, sera peut-être une nécessité. À son sens, la vraie question à se poser est celle de la vision voulue pour l'avenir d'une entité communale de la taille de Commugny. En étudiant le projet, il est possible que l'on constate qu'il n'y aura pas d'économie d'argent, mais, au contraire, la possibilité de créer une échelle pour gérer une commune dans une entité plus large, en professionnalisant encore davantage les services, avec un accès à des compétences en interne. Il n'est pas certain qu'aujourd'hui, on dispose de cette vision. Il relève le courage de la Municipalité, car si l'on élimine une partie des municipaux dans la fusion, le budget reporté sur les employés de terrain sera grand. Il faut se questionner sur le bénéfice qu'apporterait une entité de plus grande taille par rapport au fait de savoir si l'on se sent davantage à l'aise dans un petit monde, moins professionnel, de confort. Il souhaite que le débat soit mené en gardant la tête froide afin de réfléchir à ces questions. Il estime qu'un crédit de CHF 20'000 ne constitue pas un grand enjeu face à la question de comment la commune souhaite façonner son avenir.

M. Flesher rejoint les propos de son préopinant. Il relève toutefois le problème d'avoir une Municipalité et un Syndic qui sont forcés de faire quelque chose sans pouvoir donner leur opinion. Il y a des avis contraires qui eux peuvent parler et dire ce qu'ils veulent et comme ils le souhaitent sans que la Municipalité n'ait la possibilité de donner son opinion, voire de corriger les éléments erronés.

M. Stahl pense que le projet est obscur et que personne ne comprend réellement l'enjeu. Il ajoute que ce qui est inconnu fait peur. Il se questionne quant au fait de savoir dans quelle commune il habitera si la fusion se fait. Est-ce que Commugny disparaîtra ? Il estime qu'il s'agit d'un sujet d'inquiétude.

M. Reichmuth rejoint les propos de M. Flesher. Ce qui le dérange c'est que la Municipalité parle de consultation sans donner son avis. Il trouve difficile d'avoir un échange transparent sachant que la transparence n'est pas équivalente des deux côtés ; il relève que le huis clos peut toujours être demandé. Ils ont été élus au même titre que les membres de la Municipalité, ce qui permet de mener un débat en transparence. En sus, il relève que la fusion a pris un coup dans l'aile. Sur la base du préavis, si l'on cumule la population de Coppet et de Tannay, cela représente 29% des habitants de Terre Sainte. Si Founex et Mies se retirent, il restera 3 communes de moins de 1500 habitants, ce qui changera le projet de départ.

M. Williams partage le point de vue de M. Schuler quant au manque de vision. Il estime que cela se percevait au cours du débat mené lors du vote du préavis. Sans information, on ne sait pas ce qui va être étudié et vers quel type de fusion l'on s'achemine. Il perçoit un manque de volonté au départ. Dans le passé, il était pour ce genre de fusion qui tendait vers l'efficacité. Puis, il a constaté que le processus

devenait une usine à gaz. À terme, il estime que le résultat ne sera pas mieux que la situation actuelle et qu'une fois engagé, il est difficile de revenir en arrière. La manière de gérer le processus l'a fait changer d'avis. Lors du débat susmentionné, il n'était pas uniquement question d'argent, il relève l'investissement en énergie et en temps que le projet demande ; il pense que ces éléments pourraient être dévolus ailleurs.

M. Facchin relève que parmi les nombreux débats menés, il manque les principaux intéressés, la population. Il se demande s'il a été prévu de leur proposer un débat, car cela apporterait des éléments et montrerait une ouverture vis-à-vis de la population.

M. Gonthier pense que dans le débat, il y a des sensibilités politiques qui se révèlent, à la veille d'une grande votation, ceci va peser dans la balance dans le futur. Il estime que c'est bien de mener un débat pour la transparence, mais que cela revient un peu à « la montagne qui accouche d'une souris ». A un moment donné, il y aura trop d'avis pour, contre et entre-deux. Il pense que les gens plus haut placés devront prendre la décision pour leurs communes. Il faut un débat posé et non pas un grand débat public, car tous vont parler de leurs prés carrés. Il estime qu'une vision à long terme est nécessaire et qu'il ne faut pas trop s'énerver dans le débat actuellement, car il manque des éléments pour débattre.

Mme Naegeli relève ne pas comprendre l'agitation qui entoure la fusion. Elle pense que c'est « mettre la charrue avant les bœufs ». Elle relève que l'on en est au stade du projet d'étude et qu'il ne faut pas mélanger les choses. Le Conseil a voté un projet d'étude et rien d'autre.

M. Van Beneden trouve délicat de se prononcer à la place de la Municipalité ; il ne sait pas si les habitants sont pour ou contre. Il était présent en avril lors de la présentation du COPIL. Pour lui cette question revient à la population qui a besoin de faire un choix libre et éclairé. L'étude permettra d'obtenir des éléments de débat pour faire, dans un second temps, un choix. Il est attristé que les choses soient sapées avant d'aller de l'avant. Même s'il reste trois communes dans le projet, toute réflexion sera utile pour l'avenir.

M. Engels est d'accord sur le fait de dire que l'on est en train de « mettre la charrue avant les bœufs ». On donne une opinion sur une décision que l'on n'a pas encore vue. Il suppose que dans le processus, il y aura une consultation, premièrement du Conseil, puis de la population. Pour l'instant, il estime que le problème se situe au niveau du budget voté de CHF 20'000 mais qui ne tient plus. Que se passera-t-il si le Canton ne subventionne pas ? Va-t-on revoter sur un nouveau crédit plus élevé ?

Le Président conclut en estimant que la Municipalité dispose des éléments pour se faire une opinion.

M. Wohlschlag est reconnaissant pour le débat mené, ceci en présence d'avis contraires. Il comprend la remarque soulevée par rapport à la transparence, tout en relevant que depuis le début de la législature, la Municipalité a toujours fait preuve d'une grande transparence. Il a pris un engagement vis-à-vis des autres Syndics. Même ses collègues de la Municipalité ne connaissent pas les positions des autres Syndics, respectivement des autres Municipalités, ni le contenu des discussions menées lors de la dernière Assemblée des Syndics, ceci dans le but de ne pas polluer le raisonnement. Aujourd'hui, on parle de 6 communes mais rien n'est sûr pour l'avenir. Entretemps, il est possible que d'autres Municipalités décident de ne pas aller de l'avant. Plusieurs inconnues sont devant ; il relève de ce fait la difficulté du processus et la raison d'avoir cette inertie dans les discussions. C'est particulier de faire une telle consultation, mais il préfère cette manière de faire à celle de venir devant le Conseil en communiquant que le processus s'arrête sans demander l'avis du Conseil. Il comprend que la manière de procéder puisse surprendre.

11. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil

Question de M. Facchin

M. Facchin souhaite avoir accès au document qui décrit le processus et les critères des appels d'offres. L'objectif est de s'assurer que la commune obtienne le meilleur prix dans l'intérêt des contribuables.

M. Wohlschlag rappelle que la Municipalité dispose d'un processus qui demande en principe trois offres, ce qui permet une comparaison ; toutefois, une pondération sur les critères n'est pas effectuée. Il parle de montants de CHF 500 à CHF 20'000. Si les montants entrent dans les marchés publics, ils suivent alors les lois en vigueur. Au niveau des préavis municipaux, le processus est différent. Il précise que le choix peut varier. Il cite un récent exemple d'une commande d'une machine à laver où le choix a été financier malgré qu'une entreprise leur avait été recommandée. Dans ce cas, ils ne vont pas nécessairement attendre d'avoir trois offres. Cas contraire, ils sont aussi confrontés à la difficulté d'obtenir trois offres. Il n'exclut pas, à l'avenir, que ce processus soit plus formellement décrit dans un règlement de Municipalité, en incluant par exemple les montants au-delà desquels il faudra un minimum d'offre.

M. Facchin demande s'il serait possible de formaliser ce processus. Il se met à disposition de la commune, si besoin, car il est compétent en la matière pour avoir fait ce type de processus dans sa carrière professionnelle. Il se réfère au cas de la Vy-des-Mores, il aurait souhaité avoir le tableau des offres qui ont été faites. Il souhaite que les préavis supérieurs à CHF 500'000 proposent ce type de tableau.

M. Wohlschlag répond qu'il existe une Commission de gestion qui s'en occupe.

Questions de M. Van Beneden

Le projet de décharge cantonale Tattes-de-Bogis touche aux deux domaines d'activités des SITSE (eau usée et eau potable).

1. Les SITSE (et par extension la Reoges) ont-ils déjà émis un avis sur le projet de décharge cantonale Tattes-de-Bogis par rapport au risque de pollution de la ressource en eau ?

M. Wohlschlag projette la réponse de la DGE :

« La détermination des communes territoriales (selon art. 12 LATC, BLV 700.11) concernées, et par extension leurs services techniques (SITSE) est bien prévue dans le cadre de la procédure d'autorisation. Cette étape intervient à l'issue de l'examen préalable des services cantonaux et avant l'enquête publique. En ce qui concerne la Régie des eaux gressiennes (REOGES), elle pourra quant à elle faire valoir son droit d'intervention lors de l'enquête publique. »

2. Si la décharge est mise en place, qui sera responsable de la surveillance du niveau de pollution des eaux qui percolent au travers de la décharge et du traitement de ces eaux ?

M. Wohlschlag projette la réponse de la DGE :

« D'une manière générale, l'exploitation de décharge est accompagnée de différentes surveillances exigées par les autorités cantonales (p. ex. surveillance géométrique, selon l'OPair, géotechnique, des eaux, pédologique, biologique, suivi archéologique, etc.). Les surveillances sont effectuées par des bureaux spécialisés en environnement. Les rapports de surveillance sont transmis annuellement aux autorités compétentes pour contrôle. »

Questions de M. Kaltenrieder

1. Quel droit de regard disposera notre commune concernant le fonctionnement de la décharge cantonale Tattes-de-Bogis (par exemple, contrôles inopinés des déchets entreposés) ?

« L'autorité communale pourra disposer des rapports de suivi environnemental. Elle est également en droit de communiquer à l'État en tout temps les non-conformités qu'elle aurait pu observer. Ce dernier pourra alors prendre les mesures nécessaires si ces non-conformités sont avérées. »

2. Y aura-t-il des audits externes pour contrôler ce "chantier" ?

« Comme mentionné précédemment, des suivis sont opérés par des bureaux spécialisés en environnement. Le Canton surveille par ailleurs l'exploitation des sites de stockage définitifs par des contrôles réguliers et vérifie la bonne exécution des travaux et la mise en place des suivis environnementaux. Il garde en tout temps la haute surveillance sur l'ensemble des sites de stockage définitifs du canton. L'Office fédéral de l'environnement effectue également des contrôles réguliers sur les sites de stockage définitifs. »

3. Que se passera-t-il en cas de détection d'eau polluée ?

« D'une manière générale, la surveillance des eaux de lixiviation mise en place comprend des analyses régulières qui permettent de contrôler les normes de rejets de ces eaux selon de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux). Dans le cas d'une détection d'eaux « polluées » qui ne pourraient pas être évacuées dans les réseaux d'eaux existants, ces eaux pourront être pompées et évacuées pour traitement adéquat (in-situ ou en dehors du site). »

4. Comment est-ce possible que pendant des années le Canton dise qu'il ne soit pas possible de construire une piste cyclable (chemin de Bogis vers le chemin des Bois) en invoquant le motif qu'il s'agit de terrains agricoles et que par miracle cela devienne possible ?

« Il n'est pas prévu de créer une piste cyclable sur ce tronçon. »

5. Subsidairement, disposons-nous déjà de plans concrets concernant ces projets de remaniement de la RC?

« Le Conseil d'État a validé dans sa séance du 20 septembre dernier un crédit visant la réfection de cette route cantonale (EMPD 23_LEG_111). Il a présenté à cet effet au Grand Conseil une demande de crédit d'ouvrage de 13.048 millions de francs afin financer ces travaux et contenant les informations dont nous disposons à l'heure actuelle. »



M. Wohlschlag rappelle que le projet de décharge est cantonal et que le Conseil a désigné deux représentants – Mme Naegeli et M. Faillétaz – pour les représenter dans le groupe de suivi. Aujourd'hui, il y a une pause du projet avec le Canton (car il doit passer dans divers services) et une étude est en cours en collaboration avec le Canton de Genève sur les batraciens. Ce projet de décharge a débuté il y a une dizaine d'années ; il a resurgi dans la période post-COVID. Sur le fond, il comprend les inquiétudes. Les associations se sont déjà manifestées. Il est aussi probable que les Municipalités émettent également leurs inquiétudes et fassent valoir éventuellement leurs différents droits dans la procédure. Ce qui le dérange plus se situe au niveau de la forme, car il estime que certains manifestent en non-connaissance de cause, avant que l'étape pour laquelle ils manifestent soit passée ou sans connaître les étapes du chemin qui seront empruntées. Il estime que des questions pertinentes sont posées, mais qu'il faudrait les centraliser, de même que les différentes inquiétudes. Une des premières inquiétudes relevées a été la proximité avec la Versoix. Pour l'association, la solution était claire, il fallait faire la décharge en dessous de l'autoroute (En Trembley) mais cela reflète des individualités et des intérêts différents. Il cite un second exemple, dans une récente séance d'information dédiée au PACom, une association de Chavannes-des-Bois est venue accaparer la séance sur le sujet de la décharge, au détriment des citoyens de Commugny. Il pense qu'il faudrait s'organiser pour réagir au bon moment. D'autres alertent largement en disant que plusieurs hectares seront défrichés alors qu'il n'est pas prévu de faire tomber un seul arbre à cause de la

décharge. Cependant, il est possible qu'il y ait une confusion avec le sujet de la RC7. Il souhaite que l'on concentre les efforts afin que la Commission de l'environnement et respectivement les deux délégués au groupe de suivi du projet de décharge cantonale de Tattes-de-Bogis puissent prendre contact avec les commissions/délégations des autres communes afin de s'organiser de manière concertée. Toutefois, il a tout de même posé la question au Canton. La réponse de la DGE est projetée en séance :

En préambule, nous attirons à votre attention que ce projet est toujours en cours d'élaboration. En effet, pour l'heure, nous sommes encore dans l'attente des résultats de l'étude pour la définition des zones-tampons de la zone alluviale n°118 et du bas-marais n°1467 d'importance nationale. Ces zones tampons devront dans tous les cas être prises en compte dans l'élaboration de ce projet. Le projet devra ensuite faire l'objet d'un examen par les services cantonaux. Ce n'est qu'à son issue que nous pourrons répondre de manière circonstanciée aux questions légitimes sur ce projet.

Une planification directrice (le plan sectoriel des décharges) est en vigueur dans le Canton Vaud. Il retient les meilleurs sites pour l'implantation de sites de stockage définitifs. Cette planification directrice permet ensuite d'élaborer des plans d'affectation hors zone à bâtir. La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) reste compétente sur ce sujet.

Un COPIL puis un groupe de suivi seront organisés dès l'issue de l'examen préalable, au premier trimestre 2024. Nous allons revenir vers vous d'ici décembre de cette année avec un calendrier plus précis d'élaboration de ce PAC valant permis de construire.

M. Wohlschlag relève que le débat s'est récemment beaucoup focalisé sur la proximité de la Versoix. D'autres problèmes vont surgir, notamment le trafic (saturation de l'autoroute) et le type de compensations qui seront demandées au Canton, cela devra être négocié.

Le Président ajoute que les questions futures peuvent lui être transmises pour une redirection vers la Commission compétente et les délégués au groupe de suivi du projet.

M. Engels fait référence à un email qui mentionnait l'abrogation du Plan d'Extension Cantonal (PEC) n°181 « La Versoix ». Il demande ce qu'il en est.

M. Lowe relève que l'abrogation du PEC n°181 suit un processus cantonal et non communal. Dans le PACom, il a été introduit des couches de protection de la nature sur cette même zone. Dans les échanges avec le Canton, ce dernier a relevé que pour éviter de maintenir un plan d'extension qui ne correspond plus à un outil utilisé par les cantons, ils répondent par une affectation beaucoup plus précise, qui est communale. Les couches de protection introduites dans le PACom correspondent à celles utilisées pour les lieux d'importance nationale pour la protection de la nature. Le PEC n°181 concerne des parcelles qui ne sont pas situées sur le lieu de la décharge projetée ; celles-ci sont adjacentes à celles de la décharge. Le lieu considéré pour la décharge pour Commugny sont les champs attenants à cette zone de protection de la nature. La protection de cette zone est un enjeu pour toutes les parties. Si un jour la décharge voit le jour, la protection de cette zone sera l'un des nœuds de toutes les oppositions que certains pourraient faire. En résumé, le Canton a abrogé un outil de protection et la commune a introduit des outils de protection dans le PACom.

M. Kaltenrieder réplique qu'il n'est pas opposé à la décharge. Il a lu les avis d'enquête, y compris l'abrogation du PEC n°181. Il est inquiet par rapport aux déchets de classe B. On est tous concernés, on génère des déchets et on doit penser à leur gestion pour être conséquent. L'idée serait d'intervenir au niveau de la génération des déchets. Il pense qu'il faut mettre un maximum de sécurité et de contrôle à ce niveau pour éviter des problèmes pour les générations futures.

Départ de M. Gilliéron à 22h08.

La majorité reste à 19.

M. Wohlschlag relève qu'il y a d'autres communes impliquées et qu'il ne faut pas les oublier. Une commune est impliquée au même titre que Commugny, ainsi qu'une troisième : Chavannes-des-Bois, qui sera intégrée au groupe de suivi. Il serait aussi intéressant d'entendre ces entités. Il revient sur l'email de la DGE et précise qu'à ce stade, ils sont dans l'attente d'informations. Il espère que le Canton se manifestera d'ici la fin de l'année.

Concernant la piste cyclable, M. Wohlschlag a eu l'impression d'avoir entendu que cela devenait possible. Toutefois, il a reçu cet après-midi la réponse du Canton qui date de 2019 et qui précise très clairement qu'il n'y aura pas de piste cyclable.

M. Kaltenrieder trouve dommage qu'il n'y ait pas de piste cyclable.

M. Lowe suggère d'aller consulter les documents relatifs à la décision du vote du crédit. Le projet était très bien décrit et il répond de manière précise à la question.

M. Wohlschlag fait référence à un email de la DGMR qui répond à une lettre de détermination de la commune de Chavannes-de-Bogis, le 21 mars 2019. Cette commune a fait part de son regret de l'absence de réalisation d'une piste cyclable dans le projet. La raison est que la RC7 ne figure pas dans le réseau cyclable cantonal de la stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020. Par ailleurs, il existe un itinéraire cyclable suisse n° 50, route du Pied du Jura, parallèle à la RC7. De plus, il est indiqué que les pistes cyclables auraient nécessité des emprises supplémentaires sur les surfaces d'assolement et auraient généré d'importants coûts additionnels. C'est pour les raisons précitées que la variante de projet avec pistes cyclables n'a pas été retenue. On est tous d'accord pour dire que c'est bien dommage.

Question de Mme Bernier

Le passage piéton sur la route de Genève entre la route de Marnex et la Vy Marguerite est dangereux pour les piétons. Bien qu'équipé d'un ralentisseur, il est fréquent que les voitures arrivent trop vite et ne s'arrêtent pas alors que les piétons sont déjà engagés. Elle aimerait savoir s'il serait envisageable de l'équiper d'un feu de circulation qui garantirait des traversées sécurisées pour les enfants qui se rendent à l'école ?

Mme Schaerer répond qu'ils n'ont pas eu le temps de discuter avec l'ingénieur-conseil ; ils reviendront avec une réponse au cours du prochain Conseil.

12. Divers

Le Président rappelle que la sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 4 novembre ; le délai de réponse est fixé au 25 octobre.

M. Stahl relève avoir un problème avec la cloche utilisée dans cette présentation, qui est tordue d'un côté. Il demande la raison pour laquelle la cloche a été changée car elle ne correspond plus aux armoiries.

Mme Decurnex Gonzalez précise que les informations relatives à l'identité visuelle de la Commune sont disponibles dans le premier numéro du CommugnyCation (Août 2022).

Le Président ajoute que les armoiries n'ont pas changé, seul le visuel a été modifié.

M. Kaltenrieder souhaite remercier le personnel de la Baraka à la suite du traitement, mercredi dernier, d'un incident impliquant des jeunes.

Mme Decurnex Gonzalez ajoute que ses remerciements seront transmis.

Mme Giger a constaté que les plans de la Commune, disposés çà et là, ne sont plus très visibles, voire même plus très à jour ; elle demande s'il est envisagé de les changer.

M. Lowe dit qu'il n'y a pas encore eu de discussion à ce propos, mais qu'un plan a été récemment retiré, car il était illisible. Aujourd'hui, il se pose la question de savoir s'il est encore nécessaire de placarder ce type de plan. S'il y a un besoin, il est possible de maintenir un plan au niveau du pilier public ; toutefois, ceux qui sont apposés dans les quartiers résidentiels pourraient être retirés.

Mme Giger acquiesce ; ils peuvent être enlevés.

M. Weisskopf souhaite partager une expérience vécue aujourd'hui dans son chemin. Il a vu une personne monter sur un toit au moyen d'une échelle sans être assurée. Sur le toit, de la mousse blanche a été mise. Renseignements pris, il ajoute que le Canton précise que le fait de nettoyer un toit contre les algues et les mousses est interdit. Il se questionne quant à l'attitude à avoir dans une telle situation, car les cas de pollution en cours ou imminente doivent être signalés dans les plus brefs délais. La police, avertie, est arrivée trop tard. Il signale que les commanditaires de travaux peuvent être tenus responsables de pollution en tant que mandataire. Il conseille de ne pas donner suite aux sollicitations d'entreprises itinérantes, faute d'être tenu responsable des travaux réalisés en cas de pollution.

Le Président clôt la séance et invite l'assemblée à l'apéritif qui a été préparé par Mme Faye Devenoges.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
Mercredi 15 novembre 2023 à 19h45.**

La séance est levée à 22h28.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Catherine Weber

Demande de modification de M. Lowe, p. 45, 4^{ème} tiret :

- PACom : il a été mis à l'enquête du 26 août au 26 septembre 2023. ... En outre, le crédit ~~complémentaire~~ y relatif voté a été dépassé.